Archives parlementaires

Adresse de la société populaire de Tonneins-la-Montagne (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Tonneins-la-Montagne (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 335-336;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21525_t1_0335_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

du sol de la liberté, les authorités constituées régénérées, la vertu terrassant le crime nous sont un sûr garant que le char de la Révolution ne sera plus entravé et qu'il roulera majestueusement dans toute la République.

Les sentiments de la plus juste admiration et de la reconnoissance la mieux sentie ont embrasé nos ames et touts les membres de notre société par un mouvement spontané et dans l'ivresse de la joye, ont fait entendre ces touchantes paroles, *vive la Convention, périssent les scélérats.*

Restez à votre poste, continuez vos immortels travaux, à donner à vos commettants l'exemple de la paix et de la fraternité! que les haines, que les inimitiés particulières disparoissent, que le flambeau de la sagesse vous éclaire toujours! alors la République victorieuse au dehors, calme et tranquille dans l'intérieur, purgé des brigands, des hommes sanguinaires, des fripons, deviendra le temple des vertus, le séjour de l'innocence et de la paix, l'azile des malheureux opprimés et vos noms seront transmis à la postérité la plus reculée.

MARADANT, *président,* EYNIAUD, *secrétaire.*

c

[*La société populaire de Sarrebruck à la Convention nationale, le 1er brumaire an III*] (4)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens, Réprésentans du peuple.

Nous sommes ici, membres d'une société populaire, qui lutte continuellement contre tout ce que l'arristocratie de tous les pays a inventé pour arrêter les progrès de la liberté et pour faire aimer et regretter ses fers à un peuple dont la massc cst bonnc, commc par-tout, mais qui n'est que trop souvent égaré par les insinuations perfides et mensongères des partisans de leur cidevant maitre.

Notre position est d'autant moins satisfaisante pour des fiers Républicains que dans le moment même, où les armées victorieuses de la République portent la terreur jusques dans les repaires les plus reculés des despotes, nous manquons presque toujours de l'appui nécessaire pour surveiller avec succès les traitres qui nous environnent et pour propager plus heureusement les principes sacrés de la liberté et de l'égalité, dans un pays, qui par sa position en deça de la Sarre, est en tems de guerre un poste essentiel et indispensable, qui n'a pas cessé depuis 1791 (vieux stile) d'être occupé par les troupes de la République, au grand avantage de la frontière qu'il couvre.

Citoyens Réprésentans, nôtre énergie, nôtre zèle pour les intérêts de la République ne refroidiront pas, ils s'accroîtront même par les difficultés que nous avons à surmonter et que la tyrannie des monstres qui avaient pendant quelque tems cherché à avilir la france aux yeux de l'univers, n'avaient pas peu augmentés, en présentant aux peuples la liberté, non comme une déesse bienfaisante mais comme une furie avide du sang de ses enfans et les français, non comme les restaurateurs des droits de l'homme, mais comme des antropophages et des destructeurs de leur bonheur; vous les avez fait rentrer dans le néant, ces monstres, par le courrage et l'intrépidité que vous avez déployés à l'époque mémorable du 9 thermidor et les *Robespierre* de toute la france se trouvent aujourd'hui voués à l'infamie et au plus profond mépris. Votre sage et ferme conduite vous a gagné les coeurs des français et aux français les coeurs de toutes les nations; votre adresse au peuple a mis le sceau à votre gloire et à vôtre triomphe, nous rendons aux principes qu'elle renferme l'hommage le plus solemnel et nous la regardons comme le dernier et le plus terrible coup porté à l'intrigue et à l'arristocratie.

Vive la République.

Vive la Convention.

METZINGER, MERLIN, MIGNER
et 31 autres signatures.

2

Les citoyens composant la société populaire de Donzère, département de la Drôme, ceux de Tonneins-la-Montagne [Lot-et-Garonne][a], **de Boulieu** [Ardèche][b], **d'Allauch** [Bouches-du-Rhône][c], **témoignent de leur satisfaction de la chute de Robespierre et de l'anéantissement du régime de la terreur. Le génie infernal de ce monstre plongea le poignard dans le sein de Tallien et fomenta les troubles de Marseille. Ils ajoutent que quelques scélérats disséminés dans la République, encore teints du sang qu'ils ont fait couler, demandent la perpétuité de la terreur et de la mort. Les hommes qui poussent ces cris de guerre sont des scélérats gorgés de pillage et de crime, et qui craignent qu'on ne leur demande compte de leur conduite.**

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (5).

a

La société populaire de Tonneins-la-Montagne, à la Convention nationale (6).

(4) C 325, pl. 1409, p. 2. *M. U.,* XLV, 252-253.

(5) *P.-V.,* XLVIII, 165-166.

(6) *Bull.,* 14 brum.

Citoyens représentans,

Dans la lutte des vertus et des vices, les républicains ne peuvent hésiter; la Convention, digne du mandat qu'elle a reçu du peuple, veut la justice et l'humanité et quelques scélérats disseminés dans la République, encore teints du sang qu'ils ont fait couler, vous demandent audacieusement de perpétuer la terreur et la mort.

Non, citoyens représentans, la confiance est rétablie dans tous les coeurs vraiment patriotes, vous ne la détruirez pas; la justice régnera; le gouvernement révolutionnaire marchera; les aristocrates, les buveurs de sang, les intrigans dominateurs seront anéantis, et le peuple français jouira enfin des bienfaits d'une révolution qui doit s'achever, non par de nouvelles proscriptions, mais par la punition prompte et sévère des hommes qui entravent vos vues sages et bienfaisantes. Ne croyez pas que le voeu du peuple soit exprimé par quelques adresses, la plupart mendiées, qui vous parviennent, et qui provoquent des mesures révoltantes que vous ne sauriez adopter; des coupables, tremblant devant le glaive de la loi déjà levé sur leurs têtes, sont les seuls auteurs de ces écrits infames que la masse entière des bons citoyens réprouve.

Les républicains de Tonneins doivent un désavoeu formel aux principes sanguinaires d'une adresse du comité révolutionnaire de leur commune; les papiers publics en ont déja fait justice, et il n'est pas un vrai patriote qui n'ait été indigné de cette production monstrueuse.

Courage, énergie, constance, braves et fidèles représentans; que les cris de quelques forcenés ne vous arrêtent pas; établissez solidement le règne des lois révolutionnaires jusqu'à la paix, et celui de la justice pour toujours.

Suivent quatre pages de signatures.

b

[*La société populaire de Boulieu à la Convention nationale, le 10 vendémiaire an III*] (7)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens Representants

La société populaire de Boullieu n'est qu'un point imperceptible dans la République, elle a cependant le droit d'enoncer son opinion, elle ne variera pas dans ses principes, elle a jurée de mourir plutot que de perdre la liberté, l'égalité; elle a applaudit aux demarches sages et vigoureuses qu'a prises la Convention pour faire disparaitre de la terre de la liberté les tirans qui se trouvaient dans son sein et autour d'elle; elle applaudit encore a sa conduite sage qu'elle tient dans ce moment; ce n'est pas la terreur qui forme des Republicains, c'est des loix sages; elle croit que l'on ne peut etre réellement libre que sous l'empire de la loi, qu'un vrai republicain ne doit obéir qu'a elle seule; qu'en conséquence tous ceux qui contrarient la Convention nationalle et qui ne se soumettent pas a ses decrêts sont des pertubateurs du bonheur général, les vrais ennemis de la liberté, de l'egalité; elle engage ses Representants a tenir la main a l'execution des decrets de la Convention, a faire punir sévérement tous ceux qui voudraient les eluder et de regarder tous les individus de la Republique qui les suivent exactement comme ses freres; enfin la société populaire de Boulieu promet et jure de ne jamais se separer de la Convention, de mourir pour la deffendre contre tous les intriguants et ambitieux, elle fait les voeux les plus vifs pour le bonheur général.

Arretté dans sa séance publique du dixième vendemiaire troisieme année de la Republique française une et indivisible et ont les president et secretaires signés.

Salut et fraternité.

Vive la République, vive la Convention.

BEAUVOIR, *président,* DESFRANÇAIS, ARNAL, *secrétaires et 23 autres signatures.*

c

[*La société populaire d'Allauch à la Convention nationale, le 12 vendémiaire an III*] (8)

Répresentants

Si vous vouléz decouvrir la verité ne la cherchés pas dans ces adresses bannales et mensongères dont la fabrique est peut être à Paris et qui se repetent en echo de commune en commune. C'est dans les campagnes que vous connoitrés l'opinion publique. C'est là que le simple instinct revolutionaire et le seul bon sens patriotique nous garantissent de l'influance de tous les charlatans politiqucs.

On crie à la persecution des patriotes, au reveil de l'aristocratie et du moderantisme...

Les hommes qui sous nos yeux poussent ce cri de guerre sont des scélérats gorgés de pillage et de crime et qui craignent qu'on ne leur demande compte de leur conduite; ils invoquent le regne de la terreur, parce que leurs crimes appellent d'autres crimes, ils voudroient convertir en tombeaux ces affreuses prisons, ou ils ont entassés leurs victimes de peur que leurs voix menaçante ne les accuse au grand jour.

Dans le moment ou l'on se disposoit a assassiner la représentation nationale à marseille, des emissaires vinrent a allauch pour nous faire prendre les armes en criant à la persecution des patriotes. Nous nous insurgeames comme ils le desiroient mais ce fut pour defendre la Représentation nationale et les impudents emissaires furent arretés; il ne faut qu'etre sensible a son propre interet pour convenir que la Convention nationale est le centre de toutes nos

(7) C 325, pl. 1409, p. 11. *Bull.*, 20 brum.

(8) C 325, pl. 1409, p. 10. *Bull.*, 14 brum.